



Convocation du 21 mars 2023

Délibération 2023-01-05

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 28 mars à 17h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET

Etaient présents : Gil Averous, Nadine Bellurot, Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Marie-France Martineau, Alain Sicault, Pascal Doucet

Etait excusé : Jean-Yves Hugon

OBJET : DÉLÉGATIONS DONNÉES AU PRÉSIDENT - INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL

Afin de permettre le bon fonctionnement au quotidien de notre syndicat mixte et comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, par délégation du Comité Syndical, a notamment été chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord cadre de travaux, de fournitures et de services ainsi que leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial tel que modifié, le cas échéant, par la mise en œuvre de la clause de variation de prix, supérieure à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Le Président doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du comité syndical, de l'exercice de ces délégations.

Conformément aux dispositions précitées, vous trouverez, ci-joint, l'ensemble des engagements juridiques qui ont été passés du 31 octobre 2022 au 21 mars 2023, en application de cette délégation.

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-E-3667 du 7 décembre 2004 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Château de Valençay,

Vu la délibération 2021-04-05 relative aux délégations consenties au Président en date du 26 novembre 2021,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

Article unique : Il est donné acte au Président du Syndicat Mixte de son information relative aux décisions qui ont été prises par délégation du 31 octobre 2022 au 21 mars 2023 :

- la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services :

Marchés notifiés

ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
CONSOLIDATION DE LA TOUR NORD OUEST		
A3 coordination	Lettre de commande	1 262,40 €
RETY	Lettre de commande	15 414,00 €
Bourdeix	Lettre de commande	5 817,60 €
Bourdeix	Lettre de commande	2 922,00 €
RESTAURATION DE L'AILE ET DE LA TOUR EST		
Bourdeix	Avenant n° 02 sur le marché n°2020-014	4 490,40 €
Bourdeix	Avenant n° 03 sur le marché n°2020-014	4 932,00 €
TRAVAUX DE L'ORANGERIE		
Infragestion	Marché à Bon de Commande n°2022-002 notifié le 19 décembre 2022	Maximum sur 3 ans 108 000,00 €
SOGEFRA	Lettre de commande : plans de l'Orangerie	6 534,00 €

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le
Publié affiché ou notifié le
Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Président



La secrétaire de Séance,
Marie-France MARTINEAU

Auteur : Claude DOUCET, Président du Comité syndical du Château de Valençay
Date de mise en ligne : 30/03/2023
Durée minimum de publicité: deux mois à compter de la date de mise en ligne.